Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/25
ID : 022-200067981-20250325-DEL2025_03_072-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; *AUBRY Gwénaëlle (suppléante)* ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; *ROPERS Laure (suppléante)* ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante)* ; *THOMAS David (suppléant)* ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à BOUCHER Gaëlle ; GOUAULT Jacky à DUMAIL Michel ; GOUDALLIER Benoît à LE LAY Tugdual ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à BOULANGER Servane ; LE FLOC'H Patrick à GUILLOU Claudine ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à CONNAN Josette ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; VIBERT Richard à GIUNTINI Jean-Pierre ; ZIRGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	65
Procurations	11
Votants	**76**
Absents	12

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 12 mars 2025
Secrétaire de séance Frédéric LE MEUR

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/25
ID : 022-200067981-20250325-DEL2025_03_072-DE

Délibération

DEL2025-03-072 **BIODIVERSITÉ : TAXE GEMAPI 2025**

Le Conseil d'agglomération du 6 février 2018 a instauré la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1er janvier 2018. Les dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts permettent au Conseil d'agglomération de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour financer cette compétence.

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

Considérant que l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI engagée en 2019 et finalisée en 2021 a permis de dimensionner les moyens à mettre en œuvre pour assumer pleinement la compétence GEMAPI ;

Considérant que pour l'année 2025, il est prévu notamment de :

- Poursuivre l'entretien et l'amélioration des ouvrages de prévention des inondations,
- Finaliser l'étude inondations sur le secteur du bassin versant du Quinic,
- Lancer des études pour restaurer la continuité écologique sur certains ouvrages,
- Réaliser des travaux en faveur des milieux aquatiques notamment sur le bassin versant du Correc et dans la vallée de Cadolan.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe le montant de la taxe GEMAPI en 2025 à 400 000 € ;
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Frédéric LE MEUR